

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1114**5 novembre 2004****SOMMAIRE**

Amad Holding S.A., Luxembourg	53470	Latky S.A.H., Luxembourg	53429
Barba Family Foundation Company Limited S.A., Luxembourg	53441	Leggett & Platt Europe Finance SCS, Luxembourg	53441
Bemvi S.A., Luxembourg	53451	Loyalty & Data Management S.A., Luxembourg ..	53448
Ber Banca Total Return, Sicav, Luxembourg	53440	Malago, S.à r.l., Dudelange	53470
Bristol-Myers Squibb International Holdings Ireland Limited, S.à r.l., Luxembourg	53436	McKinsey & Company, Inc. Luxembourg S.A., Luxembourg	53431
C.E. & I.T. S.A., Clinical Engineering & Information Technology S.A., Luxembourg	53437	Medigate Telecommunication S.A., Luxembourg	53447
Codepa S.A.H., Luxembourg	53432	Modern Funds Management Company S.A., Luxembourg	53466
Codepa S.A.H., Luxembourg	53432	N-Luxembourg Fund	53426
Diams Consult, S.à r.l., Luxembourg	53431	N-Luxembourg Fund	53426
Emerge Management S.A., Luxembourg	53452	Pinguim, S.à r.l., Luxembourg	53471
Enterasys Networks, S.à r.l., Luxembourg	53472	Right Management Consultants (Luxembourg) S.A., Luxembourg	53470
Enterasys Networks, S.à r.l., Luxembourg	53472	Rosy Blue Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	53469
Enterasys Networks, S.à r.l., Luxembourg	53472	Sixton Holding S.A., Luxembourg	53429
Fläkt Woods Real Estate, S.à r.l., Luxembourg ...	53459	Skirnerinvest S.A., Luxembourg	53452
Fobos-04 Investment S.A., Luxembourg	53448	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg ..	53432
Format, S.à r.l., Luxembourg	53425	Sunland Investments S.A., Luxembourg	53459
GIB Group International S.A., Luxembourg	53430	Trust in Media, S.à r.l., Luxembourg	53466
Gunnerston Properties S.A., Luxembourg	53440	Trust in Media, S.à r.l., Luxembourg	53466
Investi Holding S.A., Luxembourg	53439	UTA S.A., Luxembourg	53430
Jolux Invest S.A., Luxembourg	53458	Western Investments Capital S.A., Luxembourg .	53454
Jolux Invest S.A., Luxembourg	53468		
Latky S.A.H., Luxembourg	53429		

FORMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 124, rue Albert Uden.
R. C. Luxembourg B 28.566.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03757, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *FORMAT, S.à r.l.*

FIDUCAIRE DES PME S.A.

Signatures

(071392.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**N-LUXEMBOURG FUND, Fonds Commun de Placement.
Société de Gestion: BTM LUX MANAGEMENT S.A.**

Le Règlement de Gestion coordonné au 19 octobre 2004 et le contrat modificatif du Règlement de Gestion du 19 octobre 2004 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(085358.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

N-LUXEMBOURG FUND, Fonds Commun de Placement.

Amendment Agreement to the Management Regulations

Between:

1. BTM LUX MANAGEMENT S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Management Company»);

And

2. BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., a Luxembourg bank having also its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Custodian»).

Whereas:

(A) The Management Company is the management company of N-LUXEMBOURG FUND (the «Fund»), a Luxembourg fonds commun de placement constituted under the Law of July 19, 1991 concerning Undertakings for Collective Investment the securities of which are not intended to be placed with the public;

(B) The Custodian is the custodian of the assets of the Fund;

(C) The Fund has the umbrella structure, its capital being divided into several classes of Units of the Fund relating to different portfolios of assets having specific investment objectives (each designated as a «Portfolio») as described in the specific part (the «Specific Part») of the management regulations (the «Management Regulations») of the Fund as these were initially signed on September 11, 2002 as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on October 3, 2002 (the «Mémorial»), amended on December 17, 2003, on March 17, 2004, on May 19, 2004 and the last time on 19 October 2004, as published in the Mémorial on January 8, 2004, on March 17, 2004, on June 1, 2004 and on 5 November 2004 respectively.

Now therefore it is agreed as follows:

1. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete and replace the first two paragraphs of Clause 4 «Investment Objectives and Policy» of the General Part of the Management Regulations so as to read as follows:

«The Fund's exclusive investment objective in respect of each Portfolio is the investment in debt securities issued or guaranteed by the government of the United States of America or the government of an EU member state, including supra-national bonds of institutions or organizations one or more such governments are a member of or exercise direct or indirect control, bonds issued by independent institutions that are owned or directly or indirectly controlled by any such government, agency bonds - hereinafter referred to as «Agency Bonds» - (Agency Bonds being bonds issued by a government agency or an independent agency that is supervised by the government in the jurisdiction of their issue «Agency»), mortgage-backed security («MBS» debt instruments that represent an undivided interest in the underlying collateral, one or more pools of real estate loans. The mortgage payments of the individual real estate assets are used to pay interest and principal on the bonds), and in general any particular kind of debt security that may be in existence from time to time, subject always the Specific Part of these Management Regulations provides for. Any supplemental objective is also mentioned in the Specific Part.

In order to protect its assets and for the purpose of efficient portfolio management, a Portfolio may engage in forward currency exchange and financial futures and options transactions, if the Specific Part provides for. Subject to the respective provisions in the Specific Part of these Management Regulations, the Management Company may, for the purpose of hedging the value of its portfolio securities, and as an alternative of buying/purchasing securities, use future contracts, always remaining within and subject to the investment restrictions set out hereafter.»

2 The Custodian and the Management Company hereby agree to delete and replace item (1) of Clause 5.1 «Investment Restrictions and Guidelines» of the General Part of the Management Regulations so as to read as follows:

«The Management Company may not, on behalf of a Portfolio, invest in the securities of any one issuer, if the value of the holdings of a Portfolio in the securities of such issuer exceeds 10% of the Portfolio's total net assets. The following are accepted exceptions to this rule:

- investments into bonds and other debt instruments issued or unconditionally guaranteed or backed by the government of an OECD country;
- investments into MBS of the same issuer but backed by a different pool of mortgages (as such is identified by the number given to the pool of mortgages);
- investments into TBA (To Be Announced), which qualify as transferable securities or are traded on a regulated market and benefit directly or indirectly from a federal guarantee and/or the credit of the Government of the United States of America and/or of an Agency, as long as no pool number has been allocated to such TBA.

Securities with a maturity of less than one year will be considered as liquid assets. Consequently, the investment in such securities will be considered as holding of cash and similar liquid assets and will not be subject to this restriction.»

3. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the sign «+» behind the «A+» in point (i), in item (12) of Clause 5.1 «Investment Restrictions and Guidelines» of the General Part of the Management Regulations so as to read:

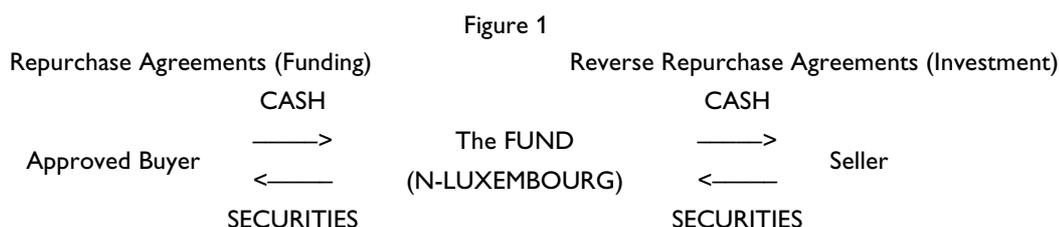
(i) «a financial institution, and a specialized institution whose object, among others, is the trade of that particular security and which is recognized as an active market participant for that particular security;

that are at least rated «A2» in Moody's Senior Unsecured Debt Rating or «A» in Standard and Poor's Long Term Foreign and Local Issuer Credit Rating, and»

4. The Custodian and the Management Company hereby agree to amend point (i) of item (3) in Clause 5.2 «Investment Techniques and Instruments» of the General Part of the Management Regulations so that it reads as follows:

«(i) a Portfolio may only have outstanding commitments in respect of financial futures contracts and option contracts (including both purchases and sales) not exceeding 100% of the respective portfolio's Net Asset Value (as hereafter defined); and»

5 The Custodian and the Management Company hereby agree to add in item (4) «Repurchase Agreements and Reverse Repurchase Agreements» in Clause 5.2 «Investment Techniques and Instruments» of the General Part of the Management Regulations, a «Figure 1» as well as some other amendments so that item (4) reads as follows:



«If provided for in the Specific Part, each Portfolio may sell securities subject to Repurchase Agreements concluded with First Class Institutions. If provided for, each Portfolio may also buy securities subject to Reverse Repurchase Agreements with First Class Institutions. Under such agreements, the seller agrees with the buyer, upon entering into the contract, to repurchase the securities at a mutually agreed upon time and price, thereby determining the yield during the time of the agreement. This investment technique permits the buyer to earn a fixed rate of return isolated from market fluctuations during such period. During the lifetime of a reverse repurchase agreement, the Fund may not sell the securities, which are the object of the agreement either before the repurchase of the securities by the counter-party has been carried out or before the repurchase period has expired. During the lifetime of a repurchase agreement, any cash received will be invested into time deposits of less than one year or in eligible securities with a remaining maturity of less than one year as such is defined in this General Part and further in the Specific Part of each Portfolio.

For the avoidance of doubts and if the Specific Part does not provide for differently, the terms «Repurchase Agreements» and «Reverse Repurchase Agreements» are deemed to include Repo transactions.

The aggregate commitments that may result from a cumulative use of the limits laid-down under (1) to (4) above shall normally not exceed the total net assets of the relevant Portfolio, such commitments may temporarily go up to 2.5 times the net assets of the relevant Portfolio. The acquisition of options pursuant to (1), (2) and (3) does not exceed, in terms of premiums, 25% of the total net assets of the relevant Portfolio.»

6. The Custodian and the Management Company hereby agree to amend the fourth paragraph of Clause 7 «Issue and Sale of Units» of the General Part of the Management Regulations and to add a fifth and last paragraph in this Clause so that these two paragraphs read as follows:

«Payment of the issue price together with (if applicable) a sales charge (which sales charge may be reallocated by the Management Company to institutions or agents involved in the placement of Units) shall be made in the currency of the respective Portfolio as specified in the Specific Part, within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when the receipt of the application is confirmed (unless otherwise provided with respect to a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part).

The confirmation of the receipt of the application implies the transfer of money as indicated in it and any default or delay occurring while transferring the amount specified may give rise to compensation claims, whether directly or indirectly related to such default or delay. Neither the Management Company, Investment Manager or Sub-Investment Manager can be held responsible for any such default or delay.»

7. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the third paragraph in Section 2 entitled «Investment Objectives and Policy» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-MORTGAGE PORTFOLIO I which reads as follows:

«A deviation of plus or minus 20 percent in favour of the 15 Years Composite Benchmark from the Composite Benchmark is authorised for N-MORTGAGE PORTFOLIO I».

8. The Custodian and the Management Company hereby agree to renumber the following paragraphs in Section 2 entitled «Investment Objectives and Policy» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-MORTGAGE PORTFOLIO I.

9. The Custodian and the Management Company hereby agree to add a new fourth paragraph in Section 2 entitled «Investment Objectives and Policy» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-MORTGAGE PORTFOLIO I so to read as follows:

«Based on the evolution of the US mortgage bonds markets, the Management Company may, when deemed appropriate, replace, with the approval of the Unitholders, the current benchmark with Citigroup MBS Index.»

10. The Custodian and the Management Company hereby agree to add a third paragraph in Section 3 «Issue of Units» of the two Specific Parts of the Management Regulations, namely «N-Linker Portfolio I» and «N-Linker Portfolio II». This paragraph reads as follows:

«On NAV as of 31 July 2004 the Management Company has multiplied the number of existing Units by 10, this resulting in a consequent reduction of their price.»

11. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the word «principal» in the term «US Treasury Strips Principal 10 Years throughout Section 2. «Investment Objectives and Policies» and throughout the footnote of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT PORTFOLIO I.

12. The Custodian and the Management Company hereby agree to replace the word «approximately» with the word «initially» in the second paragraph of Section 2. «Investment Objectives and Policies» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT PORTFOLIO I.

13. The Custodian and the Management Company hereby agree to amend Section 3. «Issue of Units» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT PORTFOLIO I so that this Section reads as follows:

3. Issue of Units

Units in the N-PROTECT PORTFOLIO I have initially been issued on 9th June 2004 («Initial Subscription Period»).

During the Initial Subscription Period, subscriptions in the N-PROTECT PORTFOLIO I will be made at a price of JPY 1,000,000,000.- per Unit with a sales charge of JPY 100,000.- per application.

Thereafter, Units in the N-PROTECT PORTFOLIO I are issued on the last bank business day in Luxembourg of each month and on any other day required by a Unitholder with reasonable prior notice and at his expenses (an «Issue Day» in respect of the N-PROTECT PORTFOLIO I) at the applicable Net Asset Value per Unit with a sales charge of JPY 100,000.- per application.

On NAV as of 31 July 2004 the Management Company has multiplied the number of existing Units by 100, this resulting in a consequent reduction of their price.

Following the initial offering period, where an application for purchase of Units is received one day prior to an Issue Day, the issue price per Unit will be the Net Asset Value per Unit of the N-PROTECT PORTFOLIO I as determined on the Issue Day following the day on which the application for purchase of Units is received, plus the applicable sales charge. Where an application for purchase of Units is received on an Issue Day, the issue price per Unit will be the net asset value per Unit of the N-PROTECT PORTFOLIO I as determined on the following Issue Day, plus the applicable sales charge.

Payment will, in respect of Units of N-PROTECT PORTFOLIO I, be made in JPY in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.»

14. The Custodian and the Management Company hereby agree to replace «EMU» with «German and French» throughout Section 2. «Investment Objectives and Policy» and throughout the footnote of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT PORTFOLIO II.

15. The Custodian and the Management Company hereby agree to delete the word «principal» in the term «German and French Treasury Strips Principal 10 Years» throughout Section 2. «Investment Objectives and Policies» and throughout the footnote of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT PORTFOLIO II.

16. The Custodian and the Management Company hereby agree to replace the word «approximately» with the word «initially» in the second paragraph of Section 2. «Investment Objectives and Policies» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT PORTFOLIO II.

17. The Custodian and the Management Company agree to amend Section 3. «Issue of Units» of the Specific Part of the Management Regulations relating to N-PROTECT II so that this Section reads as follows:

«3. Issue of units

Units in the N-PROTECT PORTFOLIO II have initially been issued on 9th June 2004 («Initial Subscription Period»).

During the Initial Subscription Period, subscriptions in the N-PROTECT PORTFOLIO II will be made at a price of JPY 1,000,000,000.- per Unit with a sales charge of JPY 100,000.- per application.

Thereafter, Units in the N-PROTECT PORTFOLIO II are issued on the last bank business day in Luxembourg of each month and on any other day required by a Unitholder with reasonable prior notice and at his expenses (an «Issue Day» in respect of the N-PROTECT PORTFOLIO II) at the applicable Net Asset Value per Unit with a sales charge of JPY 100,000.- per application.

On NAV as of 31 July 2004 the Management Company has multiplied the number of existing Units by 100, this resulting in a consequent reduction of their price.

Following the initial offering period, where an application for purchase of Units is received one day prior to an Issue Day, the issue price per Unit will be the Net Asset Value per Unit of the N-PROTECT PORTFOLIO II as determined on the Issue Day following the day on which the application for purchase of Units is received, plus the applicable sales charge. Where an application for purchase of Units is received on an Issue Day, the issue price per Unit will be the net asset value per Unit of the N-PROTECT PORTFOLIO II as determined on the following Issue Day, plus the applicable sales charge.

Payment will, in respect of Units of N-PROTECT PORTFOLIO II, be made in JPY in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.»

This Amendment Agreement to the Management Regulations was signed on 19 October 2004 by the Management Company and the Custodian. It will become effective on such date. A set of coordinated Management Regulations will be deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register.

Luxembourg, on 19 October 2004.

BTM LUX MANAGEMENT S.A. / BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05165. – Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(085358.6//187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2004.

SIXTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.243.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 23 juillet 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004, comme suit:

Conseil d'administration:

M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

M. Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071166.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LATKY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.439.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT00252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

Signature

(071032.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LATKY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 48.439.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06248. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071064.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

GIB GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 19.544.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juillet 2004

Le Conseil d'Administration prend les résolutions suivantes:

Nomination d'un directeur.

Les membres du Conseil d'Administration décident de nommer Madame Geneviève Piscaglia, demeurant à Torgny, au poste de Directeur.

Délégation de pouvoirs.

Pouvoirs des organes sociaux:

Tous les actes généralement quelconques et notamment ceux énumérés ci-après seront valablement signés par deux administrateurs agissant conjointement ou par un administrateur agissant conjointement avec un directeur.

- Recevoir tous dépôts de fonds et en fixer les modalités.

- Acquérir, aliéner, prendre ou donner en location tout mobilier et matériel d'exploitation au sens le plus large, conclure les approvisionnements de toutes natures, ainsi que les contrats d'entretien.

Toutefois, les approvisionnements de toutes natures d'un montant inférieur à EUR 12.500,- seront valablement signés par un administrateur ou un directeur agissant seul.

- Faire toute demande d'immatriculation, modification ou radiation au Registre de Commerce et aux registres des sociétés, effectuer tous dépôts au nom de la mandante auxdits registres, ainsi qu'aux greffes des tribunaux, subdéléguer ce pouvoir de représentation à titre permanent ou de cas en cas.

- Conclure, résilier, amender toutes assurances.

- Accepter et prendre tous engagements à l'égard de la Régie des Téléphones et Télégraphes, de l'Administration des Postes, ainsi que de tous organes de transport.

- Prendre et accepter tous engagements en matière de baux immobiliers et de gestion immobilière, en ce compris tous travaux d'aménagement, représenter la mandante aux assemblées de copropriétaires et y prendre une décision, subdéléguer ce pouvoir de représentation.

- Gérer les comptes et avoirs en banques ainsi que dans les autres organismes financiers, délivrer des procurations à cet effet.

Toutefois, les actes suivants seront valablement effectués par un administrateur ou un directeur agissant seul:

a) les ordres de transfert entre deux comptes bancaires ouverts au nom de sociétés du groupe;

b) les ordres de paiements jusqu'à concurrence de EUR 12.500,- en faveur de tiers.

c) la gestion interne d'un compte bancaire (c'est-à-dire déposer à terme des avoirs disponibles en compte à vue au sein d'un même organisme financier).

- Faire toutes déclarations, demandes, réponses, notifications, rectifications, réclamations et accomplir toutes formalités en matière fiscale, représenter la mandante auprès de toutes Administrations fiscales.

- Prendre tous engagements en matière d'équipement logiciel d'exploitation et/ou d'application et de disposition des droits de la mandante en cette matière.

Nomination d'un administrateur délégué:

Les membres du Conseil d'Administration prennent la résolution suivante:

La nomination, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 24 avril 2004, de Monsieur Joseph Winandy, domicilié 92, rue de l'Horizon à Itzig, à la fonction d'Administrateur Délégué.

Le Conseil délègue à Monsieur Winandy la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Pour avis sincère et conforme

G. Piscaglia

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2004, réf. LSO-AT00306. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070794.3/000/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

UTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 74.444.

Extrait de la résolution circulaire prise par le Conseil d'Administration le 8 août 2004

Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 5, bd de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070761.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

DIAMS CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 96.735.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

HLB FISOGEST S.A.

Signature

(070773.3/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: 19808 Delaware, 2711, Centerville Road, Suite 400 - Wilmington.

Succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.696.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Comité Exécutif du Conseil d'Administration de la société McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, tenue en date du 12 décembre 2003 que:

- Monsieur Marc Beaujean, Monsieur Jacques Bughin, Monsieur Herman de Bode, Monsieur Etienne Denoël, Monsieur Pierre Gurdjian, Monsieur Olivier Hamoir, Monsieur Marc Niederkorn, Monsieur Jean Raucent, Monsieur Ruben Verhoeven, Monsieur Tore Myrholt, Monsieur Jérôme C. Vascellaro et Monsieur Peter B. Walker, ont été nommés administrateurs de la société McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, établie 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés ou jusqu'à leur démission prématurée ou révocation conformément aux statuts de la société.

- Monsieur Marc Beaujean, Monsieur Jacques Bughin, Monsieur Herman de Bode, Monsieur Etienne Denoël, Monsieur Pierre Gurdjian, Monsieur Olivier Hamoir, Monsieur Marc Niederkorn, Monsieur Jean Raucent, et Monsieur Ruben Verhoeven, ont été nommés gérants en charge de la gestion journalière de la succursale de la société précitée, dont la dénomination est également McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, établie 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Chacun d'entre eux aura pouvoir individuel d'engager la succursale pour les besoins de sa gestion journalière et pour toutes activités rentrant dans l'objet social de la société, tel que précisé dans les statuts de celle-ci, aussi longtemps qu'ils resteront administrateurs de la société.

Il résulte d'une réunion du Comité Exécutif du Conseil d'Administration de la société McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, tenue en date du 30 janvier 2004 que:

- Monsieur Frank Bekaert et Madame Allegra van Hovell tot Westerflie, ont été nommés administrateurs de la société McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, établie 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats Unis, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés ou jusqu'à leur démission prématurée ou révocation conformément aux statuts de la société.

- Monsieur Frank Bekaert et Madame Allegra van Hovell tot Westerflie, ont été nommés gérants en charge de la gestion journalière de la succursale de la société précitée, dont la dénomination est également McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, établie 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Chacun d'entre eux aura pouvoir individuel d'engager la succursale pour les besoins de sa gestion journalière et pour toutes activités rentrant dans l'objet social de la société, tel que précisé dans les statuts de celle-ci, aussi longtemps qu'ils resteront administrateurs de la société.

Il résulte d'une réunion du Comité Exécutif du Conseil d'Administration de la société McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, tenue en date du 17 juin 2004 que:

- Monsieur Marc Beaujean, Monsieur Jacques Bughin, Monsieur Herman de Bode, Monsieur Etienne Denoël, Monsieur Pierre Gurdjian, Monsieur Olivier Hamoir, Monsieur Marc Niederkorn, Monsieur Jean Raucent, Monsieur Ruben Verhoeven, Monsieur Frank Bekaert et Madame Allegra van Hovell tot Westerflie, ont été nommés gérants en charge de la gestion journalière de la succursale de la société précitée, dont la dénomination est également McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, établie 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- Monsieur Marc Niederkorn, a été nommé gérant-exploitant de la succursale de la société précitée, dont la dénomination est également McKINSEY & COMPANY, INC. LUXEMBOURG, établie 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05207. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071050.3/727/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

CODEPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.961.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT00245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 août 2004.

Pour la société

Signature

(071034.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

CODEPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 25.961.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2004

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071068.3/506/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.862.

In the year two thousand and four, the sixth day of July, before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Olivier Wuidar, Avocat, residing in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the Board of Directors of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A. (formerly known as STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), with registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862 (the Company), by virtue of three decisions taken by the Board of Directors of the Company on 27 March 2000, 5 February 2002 and 31 March 2004.

A copy of the minutes of such decisions, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration. The person appearing, represented as stated above, requested the notary to record the following statements.

(a) The Company was incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Mr Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, dated 23 February 1999 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 392 of 31 May 1999. Its articles of association have been amended by several deeds and were amended for the last time by a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, dated 4 November 2003 and published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1372 of 29 December 2003. The Company has its registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg and is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862.

(b) The Company has a subscribed and entirely paid up share capital set at USD 90,430,495.50 (ninety million four hundred and thirty thousand four hundred and ninety-five United States Dollars and fifty Cents) represented by 33,346,060 (thirty-three million three hundred and forty-six thousand and sixty) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares each having a par value of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty Cents).

(c) Article 5 of the articles of association of the Company is worded as follows:

5.1 The authorised share capital is set at two hundred twenty five million United States Dollars (USD 225,000,000) represented by one hundred fifty million (150,000,000) shares having a nominal value of one United States Dollar and fifty Cents (USD 1.50) each.

5.4 Subject to Article 21 hereof, the Board of Directors of the Company is authorised to accept subscriptions for and to issue share capital, in whole or in part, from time to time, up to the maximum authorised shares available in accordance with Section 5.1, within a five year period commencing on June 16, 2000 and expiring on June 16, 2005 for any authorised shares which have not yet been subscribed when it deems such issuance to benefit the Company.

5.7 Each time the Board of Directors shall act to render effective the increase of subscribed capital, as authorised, Article 5.2 of these Articles shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining the execution and publication of such amendment.

5.8 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, (the Law), the Board of Directors of the Company hereby is authorised by the shareholders to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years except for (x) the subscription rights expressly provided for in these Articles, (y) the preferential subscription rights of the holders of the Series A Preference Shares and (z) the preferential subscription rights of the holders of the Series B Preference Shares.

(d) The Board of Directors of the Company in its resolutions taken on 27 March 2000 and 5 February 2002 resolved respectively to, inter alia, «appoint the law firm BEGHIN & FEIDER in association with ALLEN & OVERY («BFAO») as agents of the Company for the issuance and recording of the purchase of shares of the Company and to take such other actions and to otherwise represent the Company before such agencies, notaries or other officials as are appropriate and necessary to give legal and official effect to the issuance of shares» and «approve the issuance in full of the authorised share capital conditional upon the exercise of the stock options held by the employees.»

(e) In accordance with the above mentioned provisions of article 5 of the articles of association of the Company and pursuant to the authority given above, Mr Oliver Wuidar, named above, acting on behalf of (i) BFAO now named ALLEN & OVERY LUXEMBOURG and of (ii) the Board of Directors of the Company, declares to the notary that, pursuant to the stock options having been exercised and to the resolutions taken by the Board of Directors of the Company on 31 March, 2004 (the Resolutions) the share capital of the Company shall be increased by an amount of USD 127,495.50 (one hundred and twenty-seven thousand four hundred ninety-five United States Dollars and fifty Cents) in order to raise it from its present amount of USD 90,430,495.50 (ninety million four hundred and thirty thousand four hundred and ninety-five United States Dollars and fifty Cents) to USD 90,557,991 (ninety million five hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) by the creation and issuance of 84,997 (eighty-four thousand nine hundred ninety-seven) new Ordinary Shares with a par value of USD 1.50 (one United States Dollar fifty Cents) each.

(f) Thereupon, Mr Olivier Wuidar, prenamed, declared that the Board of Directors has accepted the subscription of the 84,997 (eighty-four thousand nine hundred ninety-seven) new Ordinary Shares as follows:

(i) on 17 November 2003, Daniel Kelly, residing at 3 Eglinton Court, Donnybrook, Dublin 2, Ireland, has subscribed to 6,000 (six thousand) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 9,000 (nine thousand United States Dollars);

(ii) on 2 December 2003, Franz Heder, residing at Am alten Turm 7b, D-35305, Grunberg, Germany, has subscribed to 735 (seven hundred and thirty-five) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,102.50 (one thousand one hundred and two United States Dollars and fifty Cents);

(iii) on 4 December 2003, Sanjeev Bhatnagar, residing at Block 392, Yishun Avenue 6, #11-1002, Singapore 760392, has subscribed to 1 (one) Ordinary;

Share and has paid it up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty Cents);

(iv) on 20 January 2004, Debora L. Downey, residing at 13 Sherbrook Avenue, Worcester, MA 01-604, USA, has subscribed to 160 (one hundred and sixty) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 240 (two hundred and forty United States Dollars); (v) on 27 January 2004, Yoshimitsu Nakajo, residing at 1-12-15 Mahikizawa, Tama-shi, Tokyo 206-0023, Japan, has subscribed to 2,700 (two thousand seven hundred) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 4,050 (four thousand and fifty United States Dollars);

(vi) on 28 January 2004, David Rossow, residing at 255 Mile Hill Road, Boylston, MA 01505, USA, has subscribed to 6,000 (six thousand) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 9,000 (nine thousand United States Dollars);

(vii) on 9 February 2004, Real Ashby, residing at 130 President Road, Manchester, NH 03103, USA, has subscribed to 300 (three hundred) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 450 (four hundred and fifty United States Dollars);

(viii) on 12 February 2004, pursuant to the Resolutions, J. Michael Pocock, residing at 7 Bracebridge Drive, The Woodlands, TX 77382, USA, has subscribed to 50,000 (fifty thousand) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 75,000 (seventy-five thousand United States Dollars);

(ix) on 3 March 2004, Debora L. Downey, prenamed, has subscribed to 320 (three hundred and twenty) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 480 (four hundred and eighty United States Dollars);

(x) on 8 March 2004, Real Ashby, prenamed, has subscribed to 600 (six hundred) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 900 (nine hundred United States Dollars);

(xi) on 25 March 2004, Eiki Nagatomo, residing at 5-2-11-201 Misugidai, Hanno-shi, Saitama-ken, Japan 3570041, has subscribed to 9,906 (nine thousand nine hundred and six) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 14,859 (fourteen thousand eight hundred and fifty-nine United States Dollars);

(xii) on 21 April 2004, Julia Fey, residing at 9 Cameron Drive, Nashua, NH 030622500, USA, has subscribed to 5,000 (five thousand) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 7,500 (seven thousand five hundred United States Dollars);

(xiii) on 6 May 2004, Debora L. Downey, prenamed, has subscribed to 350 (three hundred and fifty) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 5,25 (five hundred and twenty-five United States Dollars);

(xiv) on 10 May 2004, Real Ashby, prenamed, has subscribed to 750 (seven hundred and fifty) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,125 (one thousand one hundred and twenty-five United States Dollars);

(xv) on 25 May 2004, Franz Heder, prenamed, has subscribed to 1,170 (one thousand one hundred and seventy) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,755 (one thousand seven hundred and fifty-five United States Dollars); and

(xvi) on 8 June 2004, Michelle A. Fournier, residing at 54 Burnham Road, Billerica, MA 01862, USA, has subscribed to 1,005 (one thousand and five) Ordinary Shares and has paid them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of USD 1,507.50 (one thousand five hundred and seven United States Dollars and fifty Cents);

The above contributions in cash of an aggregate amount of USD 127,495.50 (one hundred and twenty-seven thousand four hundred ninety-five United States Dollars and fifty Cents) are to be allocated to the share capital account of the Company. Proof of the payment of an amount of USD 127,495.50 (one hundred and twenty-seven thousand four hundred ninety-five United States Dollars and fifty Cents) by the above subscribers is shown to the undersigned notary.

(g) It is further declared that the Board of Directors of the Company has repealed the existing shareholders' preferential subscription right for the purpose of the above issue of new shares.

(h) As a consequence of the increase of the corporate share capital, article 5.2 of the articles of association will henceforth have the following wording:

«5.2 The subscribed capital of the Company is set at USD 90,557,991 (ninety million five hundred fifty-seven thousand nine hundred ninety-one United States Dollars) represented by 33,431,057 (thirty-three million four hundred thirty-one thousand fifty-seven) Ordinary Shares, 16,227,915 (sixteen million two hundred and twenty-seven thousand nine hundred and fifteen) Series A Preference Shares and 10,713,022 (ten million seven hundred and thirteen thousand and twenty-two) Series B Preference Shares having a par value of USD 1.50 (one United States Dollars and fifty Cents) each».

Costs

The expenses, costs, fees and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately EUR 3,500.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whose name, Christian name, civil status and residence are known to the notary, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Maître Olivier Wuidar, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A. (anciennement STRATUS COMPUTER SYSTEMS INTERNATIONAL S.A.), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862 (la Société), en vertu de trois décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date des 27 mars 2000, 5 février 2002 et 31 Mars 2004. Une copie des procès-verbaux desdites décisions restera, après avoir été signée et paraphée par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

(a) La Société a été constituée le 23 février 1999 sous le droit luxembourgeois en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 392 du 31 mai 1999. Ses statuts ont été modifiés suivant plusieurs actes et pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, daté du 4 novembre 2003 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N° 1372 du 29 décembre 2003. La Société a son siège social au 123, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg et est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.862.

(b) La Société dispose d'un capital social souscrit et entièrement libéré de USD 90.430.495,50 (quatre-vingt dix millions quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) représenté par 33.346.060 (trente-trois millions trois cent quarante-six mille soixante) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) chacune.

(c) L'article 5 des statuts de la Société est libellé de la sorte.

5.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent vingt-cinq millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 225.000.000) représenté par cent cinquante millions (150.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents (USD 1,50) chacune.

5.4 Sous réserve de l'article 21 des présentes, le Conseil d'Administration est autorisé à accepter des souscriptions de capital et d'émettre du capital, en tout ou en partie et de temps en temps, à concurrence du nombre maximal autorisé d'actions disponibles conformément à l'article 5.1, pendant une période de cinq ans commençant le 16 juin 2000 et se terminant le 16 juin 2005, pour toutes actions autorisées qui n'auraient pas encore été souscrites, lorsqu'il estime une telle émission bénéfique pour la Société.

5.7 Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater par acte authentique une augmentation de capital, comme autorisé, l'article 5.2 des présents Statuts sera modifié de manière à refléter le résultat de cette opération; le Conseil d'Administration prendra les mesures ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires dans le but d'obtenir la réalisation et la publication de cette modification.

5.8 En rapport avec cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi), le Conseil d'Administration de la Société est autorisé par les actionnaires à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels pour la même période de cinq ans, à l'exception (x) des droits de souscription prévus expressément dans les présents Statuts, (y) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des Actions Privilégiées de Série A et (z) des droits de souscription préférentiels des propriétaires des Actions Privilégiées de Série B.

(d) Le Conseil d'Administration de la Société a, par ses décisions des 27 mars 2000 et 5 février 2002 respectivement, notamment résolu de «nommer le cabinet BEGHIN & FEIDER en association avec ALLEN & OVERY (BFAO) comme mandataire de la Société pour tout ce qui concerne l'émission et la constatation de l'acquisition de nouvelles actions de la Société ainsi que de prendre toute mesure et aussi de représenter la Société devant toutes administrations, notaires et autres autorités publiques qui seraient opportunes et nécessaires pour donner effet officiel et de droit à l'émission des nouvelles actions» et «approuver l'émission totale du capital social autorisé suite à l'exercice des options sur titres détenues par les employés».

(e) En vertu des dispositions précitées de l'article 5 des statuts de la Société et conformément à l'autorisation donnée ci-dessus, Maître Olivier Wuidar, précité, agissant pour compte (i) de BFAO désormais dénommé ALLEN & OVERY LUXEMBOURG et (ii) du Conseil d'Administration de la Société, déclare au notaire instrumentant qu'en vertu du nombre d'options sur titres exercées et des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 31 mars 2004 (les Résolutions), le capital social de la Société doit être augmenté d'un montant de USD 127.495,50 (cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) afin de le porter de son montant actuel de USD 90.430.495,50 (quatre-vingt-dix millions quatre cent trente mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) à USD 90.557.991 (quatre-vingt dix millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt onze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par la création et l'émission de 84.997 (quatre-vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles Actions Ordinaires d'une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) chacune.

(f) A la suite de quoi, Maître Olivier Wuidar, précité, a déclaré que le Conseil d'Administration a accepté la souscription des 84.997 (quatre-vingt quatre mille neuf cent quatre-vingt dix-sept) nouvelles Actions Ordinaires comme suit

(i) le 17 novembre 2003, Daniel Kelly, demeurant au 3 Eglinton Court, Donnybrook, Dublin 2, Irlande, a souscrit 6.000 (six mille) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 9.000 (neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(ii) le 2 décembre 2003, Franz Heder, demeurant à Am alten Turin 7b, D-35305, Grunberg, Allemagne, a souscrit 735 (sept cent trente-cinq) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.102,50 (mille cent et deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents);

(iii) le 4 décembre 2003, Sanjeev Bhatnagar, demeurant au Bloc 392, Yishun Avenue 6, #11-1002, Singapour 760392, a souscrit 1 (une) Action Ordinaire et l'a libérée par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1,50 (un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents);

(iv) le 20 janvier 2004, Debora L. Downey, demeurant au 13 Sherbrook Avenue, Worcester, MA 01604, USA, a souscrit 160 (cent soixante) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 240 (deux cent quarante Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(v) le 27 janvier 2004, Yoshimitsu Nakajo, demeurant au 1-12-15 Mahikizawa, Tama-shi, Tokyo 206-0023, Japon, a souscrit 2.700 (deux mille sept cents) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 4.050 (quatre mille cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(vi) le 28 janvier 2004, David Rossow, demeurant au 255 Mile Hill Road, Boylston, MA 01505, USA, a souscrit 6.000 (six mille) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 9.000 (neuf mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(vii) le 9 février 2004, Real Ashby, demeurant au 130 President Road, Manchester, NH 03103, USA, a souscrit 300 (trois cents) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 450 (quatre cent cinquante Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(viii) le 12 février 2004, conformément aux Résolutions, J. Michael Pocock, demeurant au 7 Bracebridge Drive, The Woodlands, TX 77382, USA, a souscrit 50.000 (cinquante mille) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 75.000 (soixante-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(ix) le 3 mars 2004, Debora L. Downey, susmentionnée, a souscrit 320 (trois cent vingt) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 480 (quatre cent quatre-vingts Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(x) le 8 mars 2004, Real Ashby, susmentionné, a souscrit 600 (six cents) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 900 (neuf cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(xi) le 25 mars 2004, Eiki Nagatomo, demeurant au 5-2-11-201 Misugidai, Hanno-shi, Saitama-ken, Japon 3570041, a souscrit 9.906 (neuf mille neuf cent six) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 14.859 (quatorze mille huit cent cinquante-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(xii) le 21 avril 2004, Julia Fey, demeurant au 9 Cameron Drive, Nashua, NH 03062-2500, USA, a souscrit 5.000 (cinq mille) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 7.500 (sept mille cinq cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(xiii) le 6 mai 2004, Debora L. Downey, susmentionnée, a souscrit 350 (trois cent cinquante) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 525 (cinq cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(xiv) le 10 mai 2004, REAL ASHBY, susmentionné, a souscrit 750 (sept cent cinquante) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.125 (mille cent vingt-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique);

(xv) le 25 mai 2004, Franz Heder, susmentionné, a souscrit 1.170 (mille cent soixante-dix) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.755 (mille sept cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique); et

(xvi) le 8 juin 2004, Michelle A. Fournier, demeurant au 54 Burnham Road, Billerica, MA 01862, USA, a souscrit 1.005 (mille cinq) Actions Ordinaires et les a libérées par un apport en numéraire d'un montant total de USD 1.507,50 (mille cinq cent sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents).

Les apports en numéraire ci-dessus, d'un montant total de USD 127.495,50 (cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) seront affectés au compte capital social de la Société.

La preuve du paiement de la somme de USD 127.495,50 (cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) par les souscripteurs mentionnés ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant.

(g) Il est ensuite déclaré que le Conseil d'Administration a décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour les besoins de l'émission des nouvelles actions mentionnée ci-dessus.

(h) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante

«5.2 Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 90.557.991 (quatrevingt dix millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent quatre-vingt onze Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 33.431.057 (trente-trois millions quatre cent trente et un mille cinquante-sept) Actions Ordinaires, 16.227.915 (seize millions deux cent vingt-sept mille neuf cent quinze) Actions Privilégiées de Série A, et 10.713.022 (dix millions sept cent treize mille vingt-deux) Actions Privilégiées de Série B, ayant une valeur nominale de USD 1,50 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique et cinquante Cents) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ EUR 3.500.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Wuidar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 60, case 10. – Reçu 1.035,79 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(070749.3/211/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

**BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dublin, Watery Lane, Swords.

Principal établissement: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 94.948.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06404, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2004.

BRISTOL-MYERS SQUIBB INTERNATIONAL HOLDINGS IRELAND LIMITED, S.à r.l.

P. van Denzen

Gérant B

(071300.3/683/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

C.E. & I.T. S.A., CLINICAL ENGINEERING & INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.006.

L'an deux mille quatre, le seize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLINICAL ENGINEERING & INFORMATION TECHNOLOGY S.A., en abrégé C.E. & I.T. S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.006, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 101 du 29 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que les 736.250 (sept cent trente-six mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 288.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.472.500,- à EUR 1.760.500,- par l'émission de 144.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, à libérer pour le montant de EUR 82.000,- par apport en nature d'actions et pour le montant de EUR 206.000,- par - apport en nature de créances, ce dernier accompagné d'une prime d'émission de EUR 1.335.495,-.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 288.000,- (deux cent quatre-vingt-huit mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.472.500,- (un million quatre cent soixante-douze mille cinq cents Euros) à EUR 1.760.500, (un million sept cent soixante mille cinq cents Euros), par l'émission de 144.000 (cent quarante-quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune,

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 144.000 (cent quarante-quatre mille) actions nouvelles:

- a) la société BIO BIT S.r.l., ayant son siège social à Trieste (Italie), Padriciano 99:
pour 33.735 (trente-trois mille sept cent trente-cinq) actions
- b) la société FEFI ANSTALT, ayant son siège social à Vaduz (Lichtenstein), Heiligkreuz 40:
pour 37.796 (trente-sept mille sept cent quatre-vingt-seize) actions nouvelles, dont 33.409 (trente-trois mille quatre cent neuf) actions nouvelles sont accompagnées d'une prime d'émission de EUR 433.182,- (quatre cent trente-trois mille cent quatre-vingt-deux Euros);
- c) Monsieur Ing. Diego Bravar, demeurant à Trieste (Italie), Viale Miramare 167:
pour 2.878 (deux mille huit cent soixante-dix-huit) actions nouvelles;
- d) Monsieur Alessandro Baldissera Pacchetti, demeurant à I-20121 Milano (Italie), 28, Via Legnano:
pour 33.409 (trente-trois mille quatre cent neuf) actions nouvelles; accompagnées d'une prime d'émission de EUR 433.182,- (quatre cent trente-trois mille cent quatre-vingt-deux Euros);
- e) Monsieur Carlo Alberto Baldissera Pacchetti, demeurant à I-20121 Milano (Italie), 28, Via Legnano:
pour 33.533 (trente-trois mille cinq cent trente-trois) actions nouvelles, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 434.789,40 (quatre cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros quarante cents);
- f) Monsieur Pietro Torrusio, demeurant à I-20147 Milano (Italie), 1, Viale Coni Zugna:
pour 2.649 (deux mille six cent quarante-neuf) actions nouvelles, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 34.341,60,- (trente-quatre mille trois cent quarante et un Euros soixante cents).

Intervention - Souscription - Liberation

Sont intervenus les souscripteurs prénommés, ici représentés par Patrick Van Hees, en vertu des procurations dont question ci-avant; lesquels déclarent et reconnaissent que les actions souscrites ont été intégralement libérées comme suit:

Apport en nature d'actions

A) En ce qui concerne BIO BIT S.r.l.:

33.735 (trente-trois mille sept cent trente-cinq) actions nouvelles, représentant un montant de EUR 67.470,- (soixante-sept mille quatre cent soixante-dix Euros), par un apport en nature d'actions, comme il suit:

66.528 (soixante-six mille cinq cent vingt-huit) actions, émises par la société luxembourgeoise SERVICES EURO-PEENS TECHNOLOGIQUES AVANCES POUR LA SALATE S.A., en abrégé S.E.T.A.S. S.A., ayant son siège social à

L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri (RCS Luxembourg B numéro 74.042, représentant 55,44% de l'intégralité de son capital social actuel.

B) En ce qui concerne FEFI ANSTALT (voir également apport en nature de créances):

4.387 (quatre mille trois cent quatre-vingt-sept) actions nouvelles, représentant un montant de EUR 8.774,- (huit mille sept cent soixante-quatorze Euros), par un apport en nature d'actions, comme il suit:

8.652 (huit mille six cent cinquante-deux) actions, émises par la société luxembourgeoise SERVICES EUROPEENS TECHNOLOGIQUES AVANCES POUR LA SALATE S.A., en abrégé S.E.T.A.S. S.A., prénommée, représentant 7,21% de l'intégralité de son capital social actuel.

C) En ce qui concerne Monsieur Ing. Diego Bravar:

2.878 (deux mille huit cent soixante-dix-huit) actions nouvelles, représentant un montant de EUR 5.756,- (cinq mille sept cent cinquante-six Euros), par un apport en nature d'actions, comme il suit:

5.676 (cinq mille six cent soixante-seize) actions, émises par la société luxembourgeoise SERVICES EUROPEENS TECHNOLOGIQUES AVANCES POUR LA SANTE S.A., en abrégé S.E.T.A.S. S.A., prénommée, représentant 4,73% de l'intégralité de son capital social actuel.

Il résulte des procurations émises par les apporteurs, que:

- ils sont les seuls pleins-proprétaires de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Rapport du réviseur

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 13 juillet 2004 établi par l'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., représentée par Bishen Jacmohone, Réviseur d'Entreprises, qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale et le cas échéant à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport signé ne varietur restera annexé au présent acte.

Apport en nature de créances

A) En ce qui concerne FEFI ANSTALT:

33.409 (trente-trois mille quatre cent neuf) actions nouvelles, libérées intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 66.818,- (soixante-six mille huit cent dix-huit Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 433.182,- (quatre cent trente-trois mille cent quatre-vingt-deux Euros).

B) En ce qui concerne Monsieur Alessandro Baldissera Pacchetti:

33.409 (trente-trois mille quatre cent neuf) actions nouvelles, libérées intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de la somme de EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros), faisant pour le capital social le montant de EUR 66.818,- (soixante-six mille huit cent dix-huit Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 433.182,- (quatre cent trente-trois mille cent quatre-vingt-deux Euros).

C) En ce qui concerne Monsieur Carlo Alberto Baldissera Pacchetti:

33.533 (trente-trois mille cinq cent trente-trois) actions nouvelles, libérées intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de la somme de EUR 501.855.40,- (cinq cent un mille huit cent cinquante-cinq Euros quarante cents), faisant pour le capital social le montant de EUR 67.066,- (soixante-sept mille soixante-six Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 434.789,40 (quatre cent trente-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf Euros quarante cents).

D) En ce qui concerne Monsieur Pietro Torrusio:

2.649 (deux mille six cent quarante-neuf) actions nouvelles, libérées intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de la somme de EUR 39.639,60,- (trente-neuf mille six cent trente-neuf Euros soixante cents), faisant pour le capital social le montant de EUR 5.298,- (cinq mille deux cent quatre-vingt-dix-huit Euros) et pour la prime d'émission le montant de EUR 34.341,60 (trente-quatre mille trois cent quarante et un Euros soixante cents).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., représentée par Bishen Jacmohone, Réviseur d'Entreprises, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des apports qui correspondent au moins au nombre et à la valeur nominale et le cas échéant à la prime d'émission des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 1.760.500,- (un million sept cent soixante mille cinq cents Euros), représenté par 880.250 (huit cent quatre-vingt mille deux cent cinquante) actions, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.»

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport en ce qui concerne l'augmentation de capital en nature d'actions pour le montant de EUR 82.000,- (quatre-vingt-deux mille euros)

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature d'au moins 65% (en l'occurrence 67,38%) de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Application de la directive 90/434/CEE

La société BIO BIT S.r.l. et Monsieur Diego Bracvar, ayant tous deux souscrit à l'augmentation du capital social de la société par apport en nature requièrent, dans le cadre de cette opération l'application de la Directive 90/434/CEE du 23 juillet 1990 concernant le régime fiscal commun applicable aux fusions, scissions, apport d'actifs et échanges d'actions intéressant des sociétés d'Etats Membres différents, telle que transposée en Italie.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ dix-huit mille deux cents Euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 53, case 8. – Reçu 2.060 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

J. Elvinger.

(070746.3/211/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2004.

INVESTI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.480.

RECTIFICATIF

Concernant la durée des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes, résultant du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue Extraordinairement en date du 16 juin 2004, et enregistrée à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06520 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 25 juin 2004.

Il y a lieu de lire:

Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont réélus et élus pour une durée de quatre années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Au lieu de:

Les Administrateurs et le Commissaire aux Comptes sont réélus et élus pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 5 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2004, réf. LSO-AT01816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071105.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BER BANCA TOTAL RETURN, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.574.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 avril 2004

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas distribuer de dividende pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement des mandats des Administrateurs sortants pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005, with the exception of Mr Alessandro Russo who resigned on 23rd February 2004:

- M. Piero Barucci, Président du Conseil d'Administration
- M. Hugues Janssens van der Maelen, Administrateur
- M. Andrea Manghi, Administrateur
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur
- M. Serge Muller, Administrateur
- M. Xavier Delattre, Administrateur
- M. Edward de Burlet, Administrateur

3. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A. pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président

M. Piero Barucci, Vice-Président, BER BANCA S.P.A., Bologne, Italie.

Administrateurs

M. Hugues Janssens van der Maelen, Directeur, TRENDTRUST S.A., Genève, Suisse

M. Andrea Manghi, Directeur, TRENDTRUST S.A., Genève, Suisse

M. Geoffroy Linard, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

M. Serge Muller, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

M. Xavier Delattre, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

M. Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Luxembourg

Réviseur d'Entreprises

DELOITTE S.A. ayant son siège social à 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 19 août 2004.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

B. Ermti / H. de Monthebert

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05358. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071078.3/1183/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

GUNNERSTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.386.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 2004

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Simon John Peter Grant, Monsieur Jeffrey Victor Baron, Monsieur Trevor Charles du Parcq Amy et Monsieur Paul Weir en tant qu'administrateurs.

L'Assemblée nomme comme nouvel administrateur Messieurs John le Masurier Germain et Richard John Guillaume.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Christopher Robert Paul Lees

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale nomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 14 août 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071263.3/657/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

BARBA FAMILY FOUNDATION COMPANY LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 46.029.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
 tenue au siège social de la société en date du 25 août 2004 à 15.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
128 boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5752 Frisange, Haffstrooss, 23, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06361. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071092.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE SCS, Société en commandite simple.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.615.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighth day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg.

Appeared:

1. LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

2. L&P EUROPE SCS, a company (société en commandite simple) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

both of them here duly represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies dated July 7, 2004,

These proxies, after having been signed in writing by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The persons appearing, represented as mentioned above, decided to form a company (société en commandite simple) governed by Luxembourg law and requested the undersigned notary to record the statutes of the Company (société en commandite simple) (hereinafter referred to as «Company») as follows:

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There exists among the company LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg being the unlimited shareholder or general shareholder (associé commandité) of the Company (hereafter referred to «General Shareholder») and the company L&P EUROPE SCS, a company (société en commandite simple) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, being the limited shareholder of the Company (associé commanditaire) (hereafter referred to «Limited Shareholder») and all the persons or entities who may become unlimited or limited shareholders of the Company in the future, a company (société en commandite simple), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), and by the present statutes (the «Statutes»).

Art. 2. The name of the Company is: LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE SCS.

Art. 3. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may further borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures. It is also authorized to grant to the other companies forming part of the LEGGETT & PLATT group of companies any support, loans, advances or guarantees.

It may in particular use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and have developed these securities and patents.

In general, the Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, whether of movable or immovable character, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office at Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of a general meeting of shareholders.

In the event that in the opinion of the General Shareholder extraordinary political, economic or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad occur or are imminent, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the General Shareholder.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of the death, resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder.

In such case the Company shall be managed by a Manager(s) appointed by a general meeting of shareholders held without notice. A second general meeting of shareholders shall be convened within fifteen days of the occurrence of the death, resignation, dissolution, bankruptcy or insolvency of the General Shareholder, in accordance with the procedures laid down in the Statutes, which shall resolve on the continuation or dissolution of the Company and, if a resolution to continue the Company is adopted, shall designate a replacement of the General Shareholder.

Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at sixteen thousand one hundred United States dollars (USD 16,100), divided into two classes of shares comprising one (1) unlimited share (part commanditée) and one hundred and sixty (160) limited shares (parts commanditaires), with a par value of one hundred United States dollars (USD 100) each, each one of them fully paid up.

Each class of shares entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Law or the Statutes.

Art. 7. The limited shares are freely transferable.

However no transfer is permissible if such transfer would result in the Company not having at least one limited and one unlimited shareholder, who are separate legal persons or entities.

Any transfer must comply with article 21 of the Law.

Art. 8. A register of shares shall be held at the registered office where it may be inspected by each shareholder. Certificates representing shares may be issued. The shares are indivisible with regard to the Company, which shall recognize only one owner for each share.

The General Shareholder may, at the request of any shareholder, issue share certificates in such form as he may deem appropriate.

Unless specified elsewhere, each certificate shall be signed by the General Shareholder, or by any person authorized by the General Shareholder to sign such certificates. The Company shall recognize only those certificates prepared and signed in accordance with the relevant provisions of the Company's Statutes. The share certificates shall, unless the General Shareholder in its sole discretion decides otherwise, contain the name of the shareholder and the number and nominal value of the shares represented by such certificate.

Except as determined by the General Shareholder in its sole discretion, the holdings of each shareholder may be evidenced by any number of certificates, so long as the aggregate nominal value of the share certificates does not exceed the aggregate nominal value of the shares in the Company held by that shareholder.

General Shareholder - Liability

Art. 9. The General Shareholder is responsible for the management of the Company and is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for the accomplishment of the Company's object.

Art. 10. The single signature of the General Shareholder, acting through his organs or delegates, binds the Company.

Art. 11. The General Shareholder is liable for all liabilities that cannot be met out of the assets of the Company.

However, the General Shareholder is not bound to reimburse the limited shareholders for the amounts paid in on the limited shares.

The limited shareholders have no liability other than for amounts not paid-up on their limited shares.

Art. 12. The limited shareholders shall take no part whatsoever in the management or control or the business affairs of the Company, and shall have the right or authority neither to act on behalf of the Company nor to take any part in nor in any way to interfere in the management of the Company nor to vote on matters relating to the Company, save those mentioned in the present Statutes.

Meetings of Shareholders

Art. 13. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at the place in Luxembourg, date and time specified in the notice of such meeting.

Art. 14. The general meetings of shareholders may be convened by the General Shareholder by way of a registered letter setting out the agenda of the meeting sent to the address of the limited shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting and they approve of it being held, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder can take part in any general meeting by appointing another person as proxy in writing, by mail or by fax.

Save where otherwise provided in these Statutes, resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, resolutions concerning an amendment of the Statutes may only be taken with the consent of all the unlimited shareholders and a majority of the shareholders representing three quarters (3/4) of the Company capital.

Management

Art. 15.

Delegation of Powers

The General Shareholder may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who cannot be limited shareholders but need not be shareholder(s), provided that in any event, such ad hoc agent(s) shall inform any third-party of the extent of its (their) specific mandate(s). The General Shareholder shall determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Resolutions and Decisions

Any resolutions of the General Shareholder shall be adopted in writing.

Financial year - Annual Accounts - Audit

Art. 16. The financial year of the Company begins on December 1st of each year and shall terminate on November 30th of the following year, with the exception of the first financial period, which starts on the day of formation of the Company and ends on November 30, 2004.

Art. 17. Each year, the General Shareholder shall draw up the balance sheet as of the 30th of November, which shall contain an inventory, a record of the assets and liabilities of the Company and the profit and loss account, and also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

An external auditor shall be appointed by a general meeting of shareholders, upon proposal of the General Shareholder, if the general meeting expresses the intention to make such appointment or the Law so requires.

The General Shareholder shall draw up the annual accounts and submit them to an external auditor appointed by a general meeting of shareholders if an external auditor has been appointed. The General Shareholder, with the assistance of the external auditor if an external auditor has been appointed, establishes a report on the annual accounts.

The annual accounts, together with the report of the General Shareholder, are submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 18. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the profit and loss account at the registered office of the Company.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

This net profit is distributed by and among the shareholders. However, the shareholders may decide that the profit be either carried forward or transferred to a reserve.

The General Shareholder may make an interim payment on dividends provided interim accounts have been prepared no earlier than one month prior to such interim payment confirming that as a result of such distribution the value of the net assets of the Company shall not fall below the issued capital increased by the amount of any reserves designated as undistributable. The next annual general meeting of shareholders shall confirm such payment of interim dividends. If any interim dividend exceeds the amount of dividend that the shareholders wish to distribute for a given year, the excess amount distributed as interim dividend shall be considered as paid on account of the dividend distribution of the following year.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. In the event of a dissolution of the Company, resolved by a general meeting of the shareholders with the same majority requirements applying to an amendment of the Statutes, the liquidation shall be carried out by the General Shareholder. Upon the completion of the liquidation of the Company, its assets shall be attributed to the shareholders, in proportion to their respective shares.

Art. 21. For all matters not provided for in the present Statutes, the shareholders refer to the Law and any other applicable laws.

Subscription - Payment

The shares of the Company are allocated and paid up as follows:

1.- The company L&P EUROPE SCS, prenamed, one hundred and sixty (160) limited shares

The Limited Shareholder makes a contribution of sixteen thousand United States dollars (USD 16,000) in cash in consideration for which he receives one hundred and sixty (160) limited shares.

2.- The company LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., prenamed, one (1) unlimited share

The General Shareholder makes a contribution of USD one hundred United States dollars (100) in cash in consideration for which he receives one (1) unlimited share.

The subscribers subscribed and paid up the amounts here indicated:

Shareholders	Capital subscribed in USD	Capital Paid up in USD	Number of shares
- LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l..	100	100	1 unlimited
- L&P EUROPE SCS	16,000	16,000	160 limited
Total	16,100	16,100	161

Extraordinary General Meeting of Shareholders

The appearing parties, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, then immediately held an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the extraordinary general meeting of the shareholders passed the following resolutions by unanimous vote:

The registered office of the Company is situated 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the parties appearing above, duly represented, the present deed is worded in French preceded by an English translation. On request of the same persons appearing and in case of divergences between the French and the English texts, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, acting as here above stated, they signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

1. LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

2. L&P EUROPE SCS, société en commandite simple organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Tout deux ici dûment représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations datées du 7 juillet 2004,

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront attachées au présent acte et seront enregistrées simultanément auprès des autorités d'enregistrement.

Les personnes comparaisant, représentées comme mentionné ci-dessus, ont décidé de former une société en commandite simple régie par les lois du Luxembourg et ont demandé au notaire soussigné de dresser acte constitutif des statuts de la société (ci-après la «Société») comme suit:

Nom - But - siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il existe entre la société LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme associé commandité de la Société (ci-après l'«Associé Commandité») et la société L&P EUROPE SCS, société en commandite simple organisée sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme associé commanditaire de la Société (ci-après l'«Associé Commanditaire») et toutes les personnes ou entités qui pourraient à l'avenir devenir associés commandités ou associés commanditaires de la Société, une société en commandite simple régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée (la «Loi»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Le nom de la Société est: LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE SCS.

Art. 3. Le but de la Société est la réalisation de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société privée, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut par ailleurs emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations. Elle est aussi autorisée à accorder aux autres sociétés qui font partie du groupe de sociétés LEGGETT & PLATT tout support, prêts, avances ou garanties.

Elle peut utiliser en particulier ses fonds pour l'établissement, la gestion, le développement et l'aliénation d'un portefeuille qui consiste en tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par contribution, souscription, soumission ou option d'achat ou de toute autre manière, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, transfert, échange ou autrement, et développer ces titres et brevets.

Généralement, la Société peut effectuer en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, de caractère mobilier ou immobilier, qu'elle jugera utile dans l'accomplissement de son but.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où de l'avis de l'Associé Commandité des développements politiques, économiques ou sociaux extraordinaires de nature à perturber les activités normales de la Société à son siège social ou l'aisance de la communication avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger interviennent ou sont imminents, la Société peut transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire du siège social, restera une Société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Les telles mesures temporaires seront prises et notifiées à toutes les parties intéressées par l'Associé Commandité.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne prendra pas fin dans le cas de la survenance du décès, de la démission, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité.

Dans un tel cas la Société sera dirigée par un (des) Gérant(s) nommé(s) par une assemblée générale des associés tenue sans préavis. Une deuxième assemblée générale des associés sera convoquée dans les quinze jours de la survenance de la mort, de la démission, de la dissolution, de la faillite ou de l'insolvabilité de l'Associé Commandité, conformément aux procédures fixées par les Statuts, qui décidera de la continuation ou la dissolution de la Société et, si une décision de continuer la Société est prise, désignera un remplacement de l'Associé Commandité.

Capital - Parts

Art. 6. Le capital de la Société est fixé à seize mille cent dollars des Etats-Unis (USD 16.100), divisé en deux classes de parts sociales comprenant une (1) part sociale commanditée et cent soixante (160) parts sociales commanditaires, d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) chacune, chacune d'elles entièrement libérée.

Chaque classe de parts sociales donne droit aux mêmes droits et privilèges, sauf où stipulé autrement par la Loi ou les Statuts.

Art. 7. Les parts sociales commanditaires sont librement transmissibles.

Cependant aucun transfert n'est permis s'il devait avoir pour conséquence que la Société n'aurait pas au moins un associé commanditaire et un associé commandité, étant deux personnes légales ou entités distinctes.

Tout transfert doit respecter l'article 21 de la Loi.

Art. 8. Un registre des parts sociales sera tenu au siège social où il peut être inspecté par chaque associé. Des certificats représentant des parts sociales peuvent être émis. Les parts sociales sont indivisibles quant à la Société qui reconnaîtra seulement un propriétaire pour chaque part.

L'Associé Commandité peut, à la demande de tout associé, émettre des certificats de parts sociales dans toute forme qu'il pourra juger appropriée.

Sauf si spécifié ailleurs, chaque certificat sera signé par l'Associé Commandité, ou par toute personne autorisée par l'Associé Commandité à signer de tels certificats. La Société reconnaîtra seulement les certificats préparés et signés conformément aux dispositions relevantes des Statuts de la Société. Les certificats de parts sociales doivent, sauf décision contraire prise par l'Associé Commandité à son absolue discrétion, contenir le nom de l'associé et le nombre et la valeur nominale des parts sociales représentées par ledit certificat.

Sauf décision contraire prise par l'Associé Commandité à son absolue discrétion, les participations de chaque associé peuvent être représentées par n'importe quel nombre de certificats, aussi longtemps que la valeur nominale totale des certificats de parts sociales n'excède pas la valeur nominale globale des parts de la Société détenues par cet associé.

Associé Commandité - Responsabilité

Art. 9. L'Associé Commandité est responsable pour la gestion de la Société et est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'accomplissement de tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation du but de la Société.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature individuelle de l'Associé Commandité, agissant par ses organes ou ses délégués.

Art. 11. L'Associé Commandité est responsable de tout le passif qui ne peut pas être couvert par les actifs de la Société.

Cependant, l'Associé Commandité n'est pas tenu de rembourser aux associés commanditaires les montants libérés sur leurs parts sociales commanditaires.

Les associés commanditaires n'ont pas d'autre responsabilité que celles relatives aux montants non libérés sur leurs parts sociales commanditaires.

Art. 12. Les associés commanditaires ne prendront part en aucune manière dans la gestion ou le contrôle des affaires de la Société, et n'auront ni droit ni autorité pour agir pour le compte de la Société ni pour prendre part dans ni pour interférer dans la gestion de la Société ni pour voter sur les affaires de la Société, sauf ceux mentionnés dans les présents Statuts.

Assemblées d'Associés

Art. 13. L'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou au lieu au Luxembourg, à la date et à l'heure spécifiés dans la convocation d'une telle assemblée.

Art. 14. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par l'Associé Commandité par lettre recommandée spécifiant l'ordre du jour de l'assemblée envoyée à l'adresse des associés commanditaires.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée d'associés et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et consentent à ce qu'elle soit tenue, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut participer à toute assemblée générale en nommant une autre personne comme mandataire, par écrit, par courrier ou par télécopie.

Sauf dispositions contraires dans ces Statuts, les résolutions sont adoptées valablement quand elles sont adoptées par des associés qui représentent plus de la moitié du capital.

Cependant, les résolutions concernant un amendement des Statuts ne peuvent être prises qu'avec l'accord de tous les associés commanditaires et une majorité des associés qui représentent trois quart (3/4) du capital de la Société.

Gestion

Art. 15.

Délégation de pouvoirs

L'Associé Commandité pourra à tout moment sous-déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataire(s) ad hoc qui ne pourra (pourront) pas être associé(s) commanditaire(s) mais n'aura (auront) pas besoin d'être associé(s), à la condition que dans chaque cas, un (de) tel(s) mandataire(s) ad hoc informe(nt) tout tiers de l'étendue de son (leur) mandat(s) spécifique(s). L'Associé Commanditaire déterminera les pouvoirs, droits et rémunération (le cas échéant) de son (ses) mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son (leur) mandat.

Résolutions et Décisions

Toutes les résolutions de l'Associé Commandité seront adoptées par écrit.

Exercice financier - Comptes Annuels - Révision

Art. 16. L'exercice financier de la Société commence le 1^{er} décembre de chaque année et prendra fin le 30 novembre de l'année suivante, à l'exception du premier exercice financier qui commence le jour de formation de la Société et prend fin le 30 novembre 2004.

Art. 17. Chaque année, l'Associé Commandité établira le bilan au 30 novembre qui contiendra un inventaire, une liste des actifs et passifs de la Société et le compte de pertes et profits, ainsi qu'une annexe conforme aux prescriptions de la législation en vigueur.

Un réviseur extérieur sera nommé par une assemblée générale des associés, sur proposition de l'Associé Commandité, si l'assemblée générale exprime l'intention de procéder à une telle nomination ou la Loi l'exige.

L'Associé Commandité établira les comptes annuels et les soumettra au réviseur extérieur nommé par une assemblée générale d'associés si un réviseur extérieur a été nommé. L'Associé Commandité, avec l'assistance du réviseur extérieur si réviseur extérieur a été nommé, établit un rapport sur les comptes annuels.

Les comptes annuels, avec le rapport de l'Associé Commandité, sont soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 18. Chaque associé peut inspecter l'inventaire, le bilan et le compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Le solde créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Ce bénéfice net est distribué entre les associés. Cependant, les associés peuvent décider que le profit est soit reporté sur les exercices suivants soit transféré à une réserve.

L'Associé Commandité peut faire un paiement intérimaire sur dividendes à la condition que les comptes intermédiaires aient été préparés au plus tôt un mois avant tel paiement intérimaire confirmant que par suite d'une telle distribution la valeur de l'actif net de la Société ne sera pas réduite sous la somme du capital social émis et le montant de toutes réserves désignées comme non distribuables. La prochaine assemblée générale annuelle des associés confirmera un tel paiement de dividende intérimaire. Si tout dividende intérimaire dépasse le montant du dividende que les associés souhaitent distribuer pour une année donnée, le montant de l'excédent distribué comme dividende intérimaire sera considéré comme payé comme acompte sur le dividende de l'année suivante.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés aux mêmes conditions de majorité que celles exigées pour une modification des Statuts, la liquidation sera effectuée par l'Associé Commandité. A l'achèvement de la liquidation de la Société, ses avoirs seront attribués aux associés en proportion de leurs parts sociales respectives.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent à la Loi et toutes les autres lois applicables.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société sont allouées et libérées comme suit:

1. - la société L&P EUROPE SCS, prequalifiée, cent soixante (160) parts sociales commanditaires-

L'Associé Commanditaire fait une contribution de seize mille dollars des Etats-Unis (USD 16.000) en argent en échange de laquelle il reçoit cent soixante (160) parts sociales commanditaires.

2. - la société LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l., préqualifiée, une (1) part sociale commanditée -

L'Associé Commandité fait une contribution de cent dollars des Etats-Unis (USD 100) en liquide en échange de laquelle il reçoit une (1) part sociale commanditée.

Les souscripteurs ont souscrit et ont libéré les montants ici indiqués:

Associés	Capital souscrit en USD	Capital libéré en USD	Nombre de Parts Sociales
- LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG FINANCE COMPANY, S.à r.l. . .	100	100	1 commanditée
- L&P EUROPE SCS	16.000	16.000	160 commanditaires
Total	16.100	16.100	161

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les parties comparaisant, représentées comme énoncé ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit et se considérant dûment convoquées, ont alors immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Ayant d'abord confirmé qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale extraordinaire des associés a adopté les résolutions suivantes par vote unanime:

Le siège social de la Société est situé 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des parties comparaisant précitées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en français précédé d'une traduction anglaise. Sur demande des mêmes personnes comparaisant et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, le jour indiqué en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparaisant, agissant comme énoncé ci-dessus, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 144S, fol. 43, case 4. – Reçu 130,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(071825.3/211/371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

MEDIGATE TELECOMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.535.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 16 août 2004, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Nomination d'un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Alfredo Serica, administrateur de sociétés, né à Naples (Italie) le 21 septembre 1967 et domicilié Via Al Lido - Residenza Fortuna - 6817 Maroggia, Suisse. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

2. Ré-affectation de tous les administrateurs à leur catégorie et re-détermination de leurs pouvoirs de signature

Sont affectés à la catégorie d'administrateur A avec pouvoir de signature correspondant:

- Monsieur Alfredo Serica, pré qualifié;

- Monsieur Mauro Oberto Sipsz, né le 14 septembre 1959 à Cremona - Italie et demeurant au 7, via del Sale, Cremona, Italie.

Sont affectés à la catégorie d'administrateur B avec pouvoir de signature correspondant:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Laetitia Vandegaer, employée privée, née le 20 juillet 1976 à Saint-Mard - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06340. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071360.3/693/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

LOYALTY & DATA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 92.932.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 29 juillet 2004 à 9.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers l'adresse suivante:
14, rue du Marché-aux-Herbes à L-1728 Luxembourg
- d'accepter la démission de Monsieur Jacques Berns de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Stéphane Biver, employé privé, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73 côte d'Eich, qui terminera le mandat de son prédécesseur.
- d'accepter la démission de Monsieur Eric Vanderkerken de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Pierre Higuët, avocat, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071094.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

FOBOS-04 INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 102.609.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le treize juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société PHILL ASSETS S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société ULARIS FINANCE S.A., ayant son siège social à Tortola (BVI), Akara Building 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town;

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de FOBOS-04 INVESTMENT S.A.**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros), représenté par 700 (sept cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, un administrateur, désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

Art. 9. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de deux qui sont réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.
Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juillet à 15.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 21. L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le troisième mercredi du mois de juillet à 15.00 heures en 2005.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1.- PHILL ASSETS S.A., trois cent cinquante actions	350
2.- ULARIS FINANCE S.A., trois cent cinquante actions	350
Total: sept cents actions	<u>700</u>

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 70.000,- (soixante-dix mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;
 - b) Monsieur Rémy Meneguz, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;
 - c) Monsieur Frédéric Noel, Avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg; Administrateur;
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
- 4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.
- 5.- Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
- 6.- L'adresse de la société est fixée à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.
Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.
Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.
Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2004, vol. 144S, fol. 51, case 9. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Elvinger.

(071735.3/211/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

BEMVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 81.043.

Avec effet au 30 juillet 2004, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Moyse Dargaa, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

A. Galassi / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071528.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

EMERGE MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.600.

En date du 30 juin 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé

- de payer le dividende suivant:

- Bénéfice reporté de 2003	45.022,03 EUR	
- Profit de 2004	24.297,38 EUR	
- Sous-total.	69.319,41 EUR	
- Dividende	- 60.000,00 EUR	(EUR 20,- par part)
Total.	9.319,41 EUR	

- de réélire:

Mr Michel Y. De Beaumont
American Equities Overseas UK Ltd.
16, Old Bond Street,
GB-London W1S 4PS

Mr Philippe A. Embiricos
Embiricos Shipbrokers
Commonwealth House
1-19 New Oxford Street
GB-London WC1A 1NU

Mr Adolph J. Ferro
Agritope Inc.
16160 SW Upper Boones Ferry Road
Portland
USA-Oregon 97224-7744

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Pour EMERGE MANAGEMENT S.A.
Société Anonyme
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071116.3/1126/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SKIRNERINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.718.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 14 juillet 2004

Traduction française

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SKIRNERINVEST S.A. réunie le 14 juillet 2004, est déclarée ouverte à 11.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Les actionnaires reconnaissent la déclaration du Président et il confère la décharge au conseil d'administration pour ne pas avoir convoqué l'assemblée à sa date précise conformément aux statuts de constitution de la société.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du réviseur des comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003;

- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2003;

- Décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2003;

- Réélection des membres du conseil des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;

- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 100 actions toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement

constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter le bénéfice d'un montant de EUR 6.038.897 de l'année 2003 comme suit:

- réserve légale	3.100 EUR
- report à nouveau	6.035.797 EUR

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Johan Bjarke, M. Mikael Holmberg et Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 14 juillet 2004 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Gilles Wecker, comme commissaire aux comptes à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi le scrutateur.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06096. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Minutes of the annual ordinary meeting of shareholders held on July 14th, 2004

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 11 a.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Mrs. Nadine Gloesener as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

The Chairman then states that the annual ordinary meeting of shareholders which, in accordance with the Company's Articles, should have been held on the first Tuesday of June has been postponed for administrative reasons. The shareholders acknowledge the statement of the Chairman and confer discharge to the board of directors for not having convened the meeting at its statutory date.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2003;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2003;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2003;
- Reelection of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2004;
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2003.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2003.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2003;

- Resolved to allocate the profit of the period ending on December 31, 2003 amounting to EUR 6,038,897 as follows:

- legal reserve.....	3,100 EUR
- retained earnings.....	6,035,797 EUR

- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2003;

- Resolved to reelect Mr Johan Bjarke, Mr Mikael Holmberg and Mrs. Nadine Gloesener as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2004;

- Resolved to reelect Mr Gilles Wecker as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2004.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06101. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(071214.3/1369/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

WESTERN INVESTMENTS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 102.601.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-third of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) WISLEY S.A., a Luxembourg company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, registered under the R. C. B 57.649,

here represented by Mr Alain Noullet, director of companies, born on November 2nd, 1960 in Brussels, Belgium, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 20, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

here duly represented by its managing-director Mr Alain Noullet, prenamed.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of WESTERN INVESTMENTS CAPITAL S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg Company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euro (EUR), divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten (310.-) euro (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

The Board may in particular float bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever.

The Board of Directors will determine the nature, the price, the rate of interest, the issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto. A register of the registered bonds will be lodged at the registered office of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

Towards third parties, the Company is bound in any circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of the managing-director.

Art. 7. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday in the month of May at 4.30 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 11. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 13. The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2004.
- 2) The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) EUROLEX MANAGEMENT S.A., prenamed, one share	1
2) WISLEY S.A., prenamed, ninety-nine shares.	99
Total: one hundred shares.	<u>100</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euro is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and twenty-five (2,025.-) euro.

Constitutive meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.

2) The following have been appointed Directors:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

- Mr Matthijs Bogers, director of companies, born on November 11, 1966 in Amsterdam, The Netherlands, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, and

- Mr Alain Noullet, private employee, born on November 2, 1960 in Brussels, Belgium, with professional address at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

3) The following is appointed Auditor:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 33.065, a company with its registered office at 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of the year 2010.

5) The Company shall have its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

The document having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-trois août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) WISLEY S.A., une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, enregistrée sous le R. C. B 57.649,

ici représentée par Monsieur Alain Noullet, administrateur de sociétés, né le 2 novembre 1960 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 20 août 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2) EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Alain Noullet, préqualifié.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de WESTERN INVESTMENTS CAPITAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la

création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 16.30 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) EUROLEX MANAGEMENT S.A., préqualifiée, une action	1
2) WISLEY S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille vingt-cinq (2.025,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- EUROLEX MANAGEMENT S.A., R. C. Luxembourg B 40.722, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

- Monsieur Matthijs Bogers, administrateur de sociétés, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, et

- Monsieur Alain Noullet, employé privé, né le 2 novembre 1960 à Bruxelles, Belgique, avec adresse professionnelle au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., R. C. Luxembourg B 33.065, une société avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

5) Le siège de la Société est fixé au 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Noullet, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, vol. 144S, fol. 92, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

A. Schwachtgen.

(071713.3/230/274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

JOLUX INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.680.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06087, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

N. Gloesener.

(071227.3/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

SUNLAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.035.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juin 2004

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003 comme suit:

Conseil d'administration

M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Jean-Pierre Verlainne, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Irène Acciani, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

AACO, S.à r.l., 6 rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071160.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

FLÄKT WOODS REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 102.613.

STATUTES

In the year two thousand four, the second of August.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 398, route d'Esch in L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 85.984,

hereby represented by Mr Bernard Beerens, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on 2 August, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the «Articles») of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration

There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) under Luxembourg law by the name of FLÄKT WOODS REAL ESTATE, S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the Articles.

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object

The Company may:

* carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

* establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

* take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

* borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office

The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting of Shareholder, or in case of plurality of shareholders, of its shareholders.

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital**Art. 4. Capital**

The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

Art. 5. Profit sharing

Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares

If the Company has only one shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.

If the Company has a plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by a resolution of the shareholders in a general meeting who hold at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be approved by the shareholders who hold three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares

The Company shall have power to acquire shares in its own capital.

The acquisition and disposal by the Company of shares in its own share capital must be approved by a resolution of the shareholders in a general meeting and on the terms and conditions to be decided upon by such resolution. The quorum and majority requirements applicable to amendment of the Articles shall apply.

Chapter III. - Management**Art. 8. Management - Board of Managers**

8.1 The Company is administered by one or more managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The Shareholders shall approve the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. Where there is more than one manager, they shall constitute a Board of Managers appointed by the General Meeting of Shareholders. The manager(s) need not be (a) shareholder(s). The General Meeting of Shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

8.2 The first Chairman may, if so determined, be appointed by a General Meeting of Shareholders.

The Board of Managers may appoint from among its members a successor Chairman.

The Chairman, if one is appointed, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers shall be convened by the Chairman or by any other two members of the Board.

The managers will be given prior notice of each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be described in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given to all those entitled to attend.

The meetings of the Board of Managers may be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented or have given their consent to the holding of the meeting.

The meetings of the Board of Managers shall normally be held in the city of Luxembourg.

The notice of the meeting shall specify the place (if other than city of Luxembourg), the day and the hour of the meeting of the Board of Managers. The requirement to give notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that no manager may participate telephonically from the United Kingdom at such meetings. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented, provided that UK resident individuals may not constitute a majority of the managers present at the meeting.

8.7 In dealing with third parties, the manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers, shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve acts and operations consistent with the Company's objects provided the terms of this Article 8 are complied with.

8.8 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the scope of the competence of the manager, or where there is more than one manager, of the Board of Man-

agers. Where there is one manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, where there is more than one manager, by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.9 The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers may delegate his/their powers for specific tasks to one or more agents.

The manager, or where there is more than one manager, the Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

8.10 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary or any manager. Any proxies document appointing will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

8.11 The exclusive and effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of managers

The manager or the managers (as the case may be) shall not assume, by reason of his/their position, personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as any such commitment is made in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary

A secretary may be appointed by a resolution of a meeting of the shareholder(s) of the Company (the Secretary).

The Secretary, who need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the meetings of the shareholder(s) and their transactions, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers (if any) when required. He may delegate his powers to one or several persons, however, he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholders

Art. 11. Annual General Meetings of Shareholders

The annual General Meeting of Shareholders shall be held annually at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 12. Shareholders' voting rights

Each shareholder may participate in General Meeting of Shareholders irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him and to cast votes on his behalf at shareholders' meetings.

Art. 13. Quorum - Majority

Resolutions at shareholders' meetings may be validly passed by a majority of shareholders owning more than half of the Company's share capital.

Resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate the Company may only be validly passed by a majority of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a General Meeting of Shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent a copy of the resolution(s) to be passed, and may vote in writing by letter, telefax or telex.

Chapter VI. - Financial year - Financial statement - Profit sharing

Art. 14. Financial year

The Company's accounting year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

Art. 15. Financial statements

Each year the accounting records of the Company shall be closed and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall arrange for the preparation of a balance sheet and profit and loss accounts.

Art. 16. Inspection of documents

Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss accounts at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be set aside each year for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The General Meeting of Shareholders shall, subject to applicable law, have power to authorise the payment of interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of anyone of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholders must approve, in accordance with paragraph 2 of Article 13 of these Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation

At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit**Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor**

In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX.- Governing Law**Art. 21. Reference to Legal Provisions**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 125 (one hundred twenty-five) ordinary shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by payment in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the present Articles of Association, the Company's current accounting year is to run from 2 August 2004 to 31 December 2004.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

1. Setting of the number of managers at two constituting therefore a Board of Managers;

2. Appointment of the following two managers for an unlimited period of time:

a) Mr Eric Chassagnade, Chief Financial Officer, born in St Cloud, France, on 24 January 1957, residing at 9, Allmendholzliweg in CH-8810 Horgen, Switzerland;

b) Mr Hervé Flutto, Financial Planning and Analysis Manager, born in Nanterre, France, on 7 September 1972, residing at 9, Kreuzstrasse in CH-8634 Hombrechtikon, Switzerland;

3. The registered office is established at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 398, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.984,

ici représentée par M. Bernard Beerens, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2 août 2004.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom et Durée

Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination FLÄKT WOODS REAL ESTATE, S.à r.l. (la Société) qui sera régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les Statuts.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet

La Société peut:

* accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

* créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et au groupe de sociétés et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social;

* emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social

Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du pays par résolution prise en assemblée générale extraordinaire par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par les associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales (sous forme d'établissements permanents ou non) dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital

Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale 100 EUR (cent Euro) chacune.

Art. 5. Partage des bénéfices

Chaque part sociale donne droit à son titulaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 6. Cession des parts sociales

Si la Société a un seul associé, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.

Si la Société a une pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers non associés que dans le respect de l'approbation préalable des associés en Assemblée Générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat des parts sociales

La Société pourra racheter les parts sociales de son propre capital social.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale des Associés statuant dans le respect des conditions de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts.

Chapitre III. - Gérance - Représentation

Art. 8. Gestion - Conseil de Gérance

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'Assemblée Générale des Associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, n'importe lequel des gérants.

8.2 Le premier Président pourra, s'il en est décidé ainsi, être désigné par l'Assemblée Générale des Associés.

Le Conseil de Gérance peut élire le successeur du Président parmi ses membres.

Le Président, s'il est nommé, présidera toutes assemblées d'associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants recevront une convocation préalable pour chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront décrits dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra attribuer, à ceux autorisés à participer, un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés ou consentent à la tenue de la réunion.

Les réunions du Conseil de Gérance seront normalement tenues dans la ville de Luxembourg.

La convocation indique le lieu (si autre que la ville de Luxembourg), le jour et l'heure de la réunion du Conseil de Gérance. Il peut être renoncé à l'obligation d'envoyer une convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, téléfax, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement, sauf qu'aucun gérant ne peut participer par téléphone à partir du Royaume-Uni à une telle réunion. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, sauf que des gérants demeurant au Royaume-Uni ne peuvent pas constituer la majorité des gérants présents à la réunion.

8.7 Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.8 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance. En présence d'un gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.9 Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut sous déléguer ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en existe une), la durée du mandat ainsi que toute autre condition du mandat.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs désigner des mandataires spéciaux pour des transactions déterminées et révoquer de tels mandataires à tout moment.

8.10 Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire ou par n'importe quel gérant. Toutes procurations y resteront annexées au procès-verbal respectif.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

8.11 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire

Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés en cas de pluralité d'associés) de la Société (le Secrétaire).

Le Secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du Conseil de Gérance et de l'associé unique (ou de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il y en a). Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles des associés

L'Assemblée Générale annuelle des Associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée.

Art. 12. Droit de vote des associés

Chaque associé peut prendre part aux Assemblées Générales des Associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être un associé pour le représenter et pour voter en son nom aux assemblées des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité

Les résolutions aux assemblées des associés sont valablement prises par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les Statuts et celles pour dissoudre ou liquider la Société ne seront valablement prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une Assemblée Générale des Associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, les résolutions à prendre devront être envoyées à chaque associé, et chaque associé pourra voter par écrit par lettre, télécopie ou télex.

Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition**Art. 14. Année sociale**

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes sociaux

Chaque année, les livres comptables de la Société sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance fera en sorte que le bilan et le compte de pertes et profits soient établis.

Art. 16. Inspection des documents

Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté chaque année à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'Assemblée Générale des Associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir d'autoriser le paiement d'un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation**Art. 18. Dissolution**

L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 13 paragraphe 2 des Statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes**Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises**

Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable**Art. 21. Référence aux dispositions légales**

Pour tous les points non expressément prévus aux Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Le comparant déclare qu'il souscrit les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale 100 EUR (cent Euro) chacune représentant l'intégralité du capital social souscrit.

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social commence le 2 août 2004 et se finira le 31 décembre 2004.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.000 (mille Euro).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Fixation du nombre de gérants à deux constituant de la sorte un Conseil de Gérance;
2. Nomination des deux gérants suivants pour une durée illimitée:

a) Eric Chassagnade, Chief Financial Officer, né à St Cloud, France, le 24 janvier 1957, résidant à 9, Allmendholzliweg au CH-8810 Horgen, Suisse;

b) M. Hervé Flutto, Financial Planning and Analysis Manager, né à Nanterre, France, le 7 septembre 1972, résidant à 9, Kreuzstrasse au CH-8634 Hombrechtikon, Suisse;

3. L'adresse du siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et, à la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Beerens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 83, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2004.

J. Elvinger.

(071819.3/211/422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

**TRUST IN MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Société Anonyme).
Capital social: EUR 4.622.100,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.792.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT46465, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(071205.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

**TRUST IN MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: 4.622.100,-.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.792.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par les associés en date du 1^{er} septembre 2003

1. Les Associés, par vote spécial, donnent décharge pleine et entière au gérant pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

J. Von Beust

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(071203.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 46.846.

In the year two thousand and four, on the 22nd day of July.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A. having its registered office in Luxembourg.

The meeting is declared open at 2 p.m. and is presided by Mr Mikael Holmberg residing in Leudelange.

The chairman appoints Mr Nadine Gloesener residing in Vichten as secretary of the meeting.

Mr Gilles Wecker residing in Luxembourg is elected as scrutineer.

The chairman declares that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. To relieve as director from the board Mr Nico Birchen, company director, residing in Esch-sur-Alzette.

2. To elect Mr Pierre Arens, company director, residing in Roodt-sur-Syr, as new director of the board.

The board is then composed as follows:

- Mr Anders Fällman,
- Mr Pierre Arens,
- Mr Mikael Holmberg,
- Mr Marc Beuls.

II. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III. It appears from the said attendance-list that out of the four thousand (4,000) shares representing the entire issued share capital of the Company all shares are present or represented at the meeting. The meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda known to all the shareholders present or represented, all the shareholders of the Company being present or represented at the present meeting.

The meeting then adopted each time by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolves to relieve Mr Nico Birchen as director of the board.

Second resolution

The General Meeting resolves to elect as new member of the board of directors Mr Pierre Arens.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at 2.30 p.m. and these minutes were signed by the members of the meeting.

Signature / Signature / Signature

Chairman / Secretary / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06104. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le 22 juillet.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelage.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De donner décharge comme administrateur du conseil d'administration à M. Nico Birchen, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

2. D'élire comme nouvel administrateur du Conseil M. Pierre Arens, directeur de société, demeurant à Roodt-sur-Syr.

Le conseil d'administration se compose alors comme suit:

- M. Andres Fällman
- M. Mikael Holmberg
- M. Pierre Arens
- M. Marc Beuls

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés et des membres de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées à l'original de ces minutes pour être enregistrées avec cet acte.

III. Il appert de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à M. Nico Birchen comme administrateur du Conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élire M. Pierre Arens comme nouvel administrateur du Conseil d'administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres de l'assemblée.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06103. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071208.3/1369/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

JOLUX INVEST S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.680.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 13 juillet 2004

Traduction française

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société JOLUX INEST S.A. réunie le 13 juillet 2004, est déclarée ouverte à 11 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne Mme Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Les actionnaires reconnaissent la déclaration du Président et il confère la décharge au conseil d'administration pour ne pas avoir convoqué l'assemblée à sa date précise conformément aux statuts de constitution de la société.

Ordre du jour:

Le Président expose l'ordre du jour de l'assemblée comme suit:

- Réception des rapports du conseil d'administration et du réviseur des comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003;

- Approbation des comptes annuels et répartition du résultat au 31 décembre 2003;

- Décharge du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de l'exercice de leur mandat pour la période s'achevant au 31 décembre 2003; Réélection des membres du conseil des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;

- Divers.

(ii) Il résulte de cette liste de présence que sur 100 actions toutes les actions représentant l'entière du capital social émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

(iii) La liste de présence signée par les actionnaires présents à l'assemblée, les procurations des actionnaires représentés, signée par le Président, Secrétaire et Scrutateur resteront annexées aux procès-verbaux.

Le secrétaire de l'assemblée a donc présenté les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes pour la période s'achevant au 31 décembre 2003. Ces rapports n'ont suscité aucun commentaire de la part des personnes qui ont participé à cette assemblée.

Délibération

Après d'exhaustives discussions, l'assemblée, par unanimité, a prononcé les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver les rapports du conseil d'administration et les comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de reporter le bénéfice d'un montant de EUR 6.043.465 de l'année 2003 comme suit:

- réserve légale	3,100 EUR
- report à nouveau	6,040,365 EUR

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes à compter de l'approbation des comptes annuels pour la période s'achevant au 31 décembre 2003.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Johan Kullander, M. Mikael Holmberg et Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du conseil d'administration à compter du 13 juillet 2004 et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de réélire M. Gilles Wecker, comme commissaire aux comptes à compter de ce jour et ce, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra pour l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004.

Aucun autre point n'étant porté à ce jour, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 11.30 heures.

Après lecture du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire par le secrétaire, il a été signé par les actionnaires présents ou représentés par des procurations, le secrétaire ainsi que le scrutateur.

Signés: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06076. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Minutes of the annual ordinary meeting of shareholders held on July 13th, 2004

The meeting held in the registered office in Luxembourg is called to order at 11 a.m. by Mr Mikael Holmberg who acts as Chairman.

The Chairman appoints Mrs. Nadine Gloesener as secretary to the meeting.

The meeting elects Mr Gilles Wecker as scrutineer.

The Chairman then states that the annual ordinary meeting of shareholders which, in accordance with the Company's Articles, should have been held on the first Tuesday of June has been postponed for administrative reasons. The shareholders acknowledge the statement of the Chairman and confer discharge to the board of directors for not having convened the meeting at its statutory date.

Presence

It appears from an attendance list that the shares, representing the total capital of the Company, are present or represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly decide on the topics of the agenda.

Agenda:

The Chairman exposes the agenda of the meeting as follows:

- Report of the Board of Directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2003;
- Approval of the annual accounts and allocation of results as of December 31, 2003;
- Discharge to the Board of Directors and statutory auditor for the exercise of their mandate through December 31, 2003;
- Re-election of the Board of Directors and statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2004;
- Miscellaneous.

Deliberation

Thereupon the meeting approves the statements made by the Chairman and confirms that the meeting is duly constituted.

The Chairman presents the Board of Directors' and independent auditor's reports to the meeting.

He submits the annual accounts to the meeting for control and approval and for decision regarding the allocation of results as of December 31, 2003.

He suggests granting discharge to the directors and auditor for the period ending on December 31, 2003.

After exhaustive discussions, the meeting unanimously passed the following resolutions:

- Resolved to approve the annual accounts for the period ending on December 31, 2003;
- Resolved to allocate the profit for the period ending on December 31, 2003 amounting to EUR 6,043,465 as follows:

- legal reserve	3,100 EUR
- retained earnings.	6,040,365 EUR
- Resolved to grant full discharge to the directors and the statutory auditor for the period ending on December 31, 2003;
- Resolved to reelect Mr Johan Kullander, Mr Mikael Holmberg and Mrs. Nadine Gloesener as directors of the Company until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2004;
- Resolved to reelect Mr Gilles Wecker as statutory auditor until the annual shareholders' meeting to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2004.

There being no further item on the agenda, the meeting was adjourned at 11.30 a.m.

The secretary reads the minutes of the annual ordinary meeting and they are signed by the shareholders present or represented by proxies, the secretary as well as by the scrutineer.

M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06092. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071220.3/1369/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,-

Siège social: L-1512 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.

R. C. Luxembourg B 72.280.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 10 août 2004 entre M. Viraj Rusell Mehta et THE BEECH SETTLEMENT, les parts sociales de la Société se répartissent comme suit:

- 1.250 parts sociales détenues par THE BEECH SETTLEMENT,
- 3.750 parts sociales détenues par PINE TRUST.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSY BLUE INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071285.3/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

AMAD HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.885.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2004:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au, 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Gustaaf van de Vliet, expert comptable.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(071261.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

RIGHT MANAGEMENT CONSULTANTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 39.128.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur, à partir du 1^{er} janvier 2004, Monsieur Robert Cresswell demeurant en Angleterre et Monsieur Théodore Young demeurant aux Etats-Unis en remplacement de Madame Linda Cougigny et Monsieur Stephen Johnson lesquels ont donné leur démission avec effet au 31 décembre 2003. Les mandats de Monsieur Robert Cresswell et de Monsieur Théodore Young prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Andrew Mc Rae, administrateur de sociétés, demeurant en Angleterre.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- Monsieur Jean-Christophe Duplat, expert comptable, 4, Rozelaarlaan, B-1560 Hoeilaart.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071264.3/657/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

MALAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3548 Dudelange, 39, rue Ribeschpont.
R. C. Luxembourg B 75.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2004, réf. LSO-AT03752, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MALAGO, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(071382.3/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

PINGUIM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 142, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 97.422.

Assemblée Générale des Associés tenue en date du 15 décembre 2003

L'an deux mille trois, le lundi 15 décembre à 15 heures.

S'est réunie l'Assemblée Générale des associés de la société à responsabilité limitée dénommée PINGUIM, S.à r.l., société constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} décembre 2003, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 142, route de Thionville.

L'Assemblée se compose de deux associés à savoir:

- Madame Maria de Lurdes Almeida de Oliveira.	62
- Madame Isabel Fernandes Ribeiro.	62
Total: cent vingt-quatre parts	124

Les associés présents, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en Assemblée Générale en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- démission du gérant technique;
- démission de la gérante administrative.

Exposé préalable

L'Assemblée Générale de ladite société décide de remplacer les gérants démissionnaire, de leur donner quitus et de nommer un nouveau gérant.

Première résolution - Démission du gérant technique

L'Assemblée Générale constate que le gérant technique de la société à responsabilité limitée PINGUIM, S.à r.l., a démissionné de ses fonctions.

Le gérant démissionnaire est:

- Monsieur Francisco Cardoso, demeurant à L-1260 Luxembourg, 31, rue de Bonnevoie.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission présentée par Monsieur Francisco Cardoso, pré-qualifié. La lettre de démission est jointe au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution - Quitus

L'Assemblée Générale donne au gérant démissionnaire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution - Démission de la gérante administrative

L'Assemblée Générale constate que la gérante administrative de la société à responsabilité limitée PINGUIM, S.à r.l., a démissionné de ses fonctions.

La gérante démissionnaire est:

- Madame de Lurdes Almeida de Oliveira Maria, demeurant à 117, route de Hollerich, L-1741 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte à l'unanimité la démission présentée par Madame de Lurdes Almeida de Oliveira Maria, pré-qualifié. La lettre de démission est jointe au présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution - Quitus

L'Assemblée Générale donne à la gérante démissionnaire quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution - Nomination d'une nouvelle gérante

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat un nouveau gérant technique en remplacement du gérant démissionnaire, à savoir:

- Madame de Lurdes Almeida de Oliveira Maria, demeurant à L-1741 Luxembourg, 117, route de Hollerich.

Madame de Lurdes Almeida de Oliveira Maria, accepte ses fonctions de gérante technique de la société à responsabilité limitée PINGUIM, S.à r.l., pré-désignée. La lettre d'acceptation est annexée à la présente assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le gérant actuel de ladite société est le suivant:

- Madame de Lurdes Almeida de Oliveira Maria.

I. Fernandes Ribeiro / M. de Lurdes Almeida de Oliveira.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2004, réf. LSO-AM07695. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071524.3/1218/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.317.

Le bilan et le comptes de profits et pertes au 28 février 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

P. Van Halteren / Carl Speecke

(071428.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.317.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 28 février 2003, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05918, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Manager B

P. Van Halteren / Carl Speecke

(071439.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 15.000,-

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.317.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 29 février 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour ENTERASYS NETWORKS, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant B

P. Van Halteren / Carl Speecke

(071444.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2004.
